



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	44
Votants par procuration	12
Absents	25
Total des votes	50

3.6

L'an deux mille vingt cinq, le vingt neuf septembre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 23 septembre 2025 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. TIHY, M. HANGARD, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. BURET, Mme MONLON, Mme CABOT, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. CHEVREAU, M. MAUVIEUX, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme GLEMOT, Mme DUHAMEL, Mme MONTIER, M. LEBOUCHER, M. FOUCOURT, M AUBER

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

MME GILBERT A M. FOUCOURT, M. DUMESNIL A M. LEBOUCHER, M. BONVOISIN A M. DOUYERE, MME DUONG A M. LAMY, MME ROSA A M. CANTELOUP, MME DUVAL A M. DARMOIS, M. LEFRANCOIS A MME DUTILLOY, MME QUESNEY A MME MONLON, M. CHEVREAU A MME MOUCHEL, M. VALLEE A M. TIHY, M. SENINCK A MME GLEMOT, MME BOURNISIEEN A M. BLAS

ÉLUS ABSENTS ET EXCUSES :

M. GIRARD, MME GILBERT, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, MME DUONG, M. BARRE, MME ROSA, MME DUVAL, M. LEFRANCOIS, MME QUESNEY, M. CHEVREAU, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, MME BINET, M. SENINCK, MME BOURNISIEEN, M. BAPTIST, M.RABEL, M.FRESSARD, M. DELONGUEMARE, M.BESSART, MME VANBESIEEN, M.GRARD, M. TRAVERSE, M. POULAIN, M. MEAUDE, M. TOUSSAINT, M. DUCLOS, MME QUEVAL, MME CACAUX, M. LEBEE, M.DROUET, M. QUATREHOMME, M. CHARPENTIER, M. SIMON, MME POTTIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BEAUDOUIN

N°DEL_0125_2025 Convention d’intervention avec l’EPF Normandie pour l’acquisition du site Endupack sur la commune de Pont-Authou : Approbation et autorisation donnée à Monsieur le Président de signer l’avenant n°1

Par délibération en date du 07 Avril 2025, la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle à autorisé la signature d’une convention d’intervention avec l’EPF Normandie dans le cadre de l’acquisition du site ex-Endupack sur la commune de Pont-Authou.

Cette convention prévoyait l’intervention de l’EPF sur le volet foncier de cette acquisition, à hauteur de 210.000,00 € HT.

La CCPAVR a souhaité mobiliser l’EPF Normandie pour concourir à la recomposition du site qui comprend plusieurs bâtiments d’activités pouvant être réinvestis par de nouvelles activités économiques et artisanales. La recomposition de cet ensemble nécessite de porter une réflexion sur le fonctionnement de la zone, notamment avec des accès dédiés et dimensionnés aux activités projetées.

Aussi, parallèlement à la prise en charge foncière évoquée précédemment, ce projet fait l’objet d’une programmation dans le cadre de la convention avec la région Normandie portant sur le cofinancement et la maîtrise d’ouvrage de certaines opérations de résorption de friche, pour la réalisation d’une étude d’urbanisme pré-opérationnel comprenant une réflexion sur la programmation avec des volets

techniques.

L'avenant n°1 à la convention d'intervention signée le 12 mai 2025 a donc pour objet l'intégration de la prise en charge d'une étude pré-opérationnelle sur le secteur et les modalités inhérentes à cette intervention.

L'enveloppe maximale allouée par l'EPF à ladite étude est de 100.000,00 € HT. Le financement est réparti de la façon suivante :

- 37,5 % du montant HT à la charge de l'EPF Normandie
- 37,5 % du montant HT à la charge de la Région Normandie
- 25 % du montant HT à la charge de la collectivité, auquel s'ajoute la TVA correspondante (soit 25.000,00 € HT + 5.000,00 € de TVA)

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.324-1 du code de l'urbanisme,

VU l'arrêté préfectoral DCL/BCLI/2024-10 portant modification des statuts de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'avis favorable obtenu à l'unanimité des élus présents lors de la commission développement économique du 9 Octobre 2024,

VU la délibération n°0104_2024 portant projet d'acquisition de l'ancien site ENDUPACK à Pont-Authou,

VU la délibération n°0016_2025 portant projet d'acquisition de l'ancien site ENDUPACK à Pont-Authou,

VU la délibération n°0049_2025 autorisant la signature de la convention d'intervention de l'EPF Normandie

CONSIDÉRANT l'intervention de l'EPF dans le volet foncier de l'acquisition du site ex-Endupack sur la commune de Pont-Authou déterminée par la convention régularisée le 12 mai 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de faire réaliser une étude pré-opérationnelle du site,

CONSIDÉRANT le projet d'avenant n°1 à la convention d'intervention proposée par l'EPF Normandie,

Le Conseil Communautaire décide,

Après en avoir délibéré

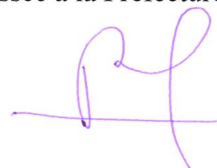
A l'unanimité,

- **D'AUTORISER** l'intervention de l'EPF Normandie pour les missions visées dans l'avenant n°1 à la convention d'intervention annexée à la présente délibération.
- **D'APPROUVER** ledit avenant
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant, ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pont-Audemer, le 29 septembre 2025

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL